

## Projet Rockwool Soissons

### Observations sur le dossier de demande de permis de construire

Dossier initial déposé le 30/09/2019. Le dossier a été complété le 27/02/2020 avec un formulaire pour modification de permis délivré en cours de validité alors qu'aucun permis n'a encore été délivré.

Pièces manquantes :

- étude de faisabilité et d'approvisionnement en énergies EFAPE
- PC 31 convention qui fixe la participation au coût d'équipements de la zone
- PC39 dossier ERP pour l'accessibilité PMR (nécessaire si le site comporte un show room ou une salle de réunions accueillant des personnalités extérieures)
- PC40 dossier ERP pour la sécurité incendie (nécessaire si le site comporte un show room ou une salle de réunions accueillant des personnalités extérieures)

Observations sur les pièces du PC :

Plans et notices :

- Le plan de masse PC2 ne donne pas d'indication de niveaux pour toute la parcelle et ne permet pas d'apprécier le relief du terrain
- Sur le plan de masse, le circuit et le mode de pré-traitement des eaux de voirie ne sont pas clairement indiqués avec les fosses hydrocarbures. Les eaux industrielles sont-elles rejetées directement dans le réseau public ? Dans le dossier, il est fait mention d'un traitement possible mais rien ne semble prévu sur le réseau avant rejet. Si l'ensemble des eaux de voirie sont acheminées vers les bassins, que se passe-t-il en cas de surcharge ? Les fossés adjacents vers lesquelles sont indiquées la surverse seront-ils à même de supporter un orage sans provoquer d'inondation ?
- les surfaces imperméabilisées ne sont pas toutes indiquées dans le formulaire CERFA qui n'indique que les surfaces de stationnements de véhicules légers
- sur la notice de présentation, il est indiqué qu'il n'y aura pas de pollutions des sols. Comment cela peut-il être certain alors que les pollutions diverses sont détaillées dans l'étude d'impact et que l'engagement de Rockwool à remettre le terrain en état ne s'engage sur un terrain à usage industriel, et sans dépollutions du site ?
- La conformité au PLU n'est pas attestée en ce qui concerne les usages car la destination de la zone a été modifiée en avril 2019 en prévision du projet Rockwool. La zone 1AUZ est devenue une zone UZ. Le règlement précédent précisait bien que les établissements sont autorisés sous réserve que l'activité industrielle soit exercée sans risques graves tels qu'explosions, émanations toxiques ou nocives ou fumées importantes. Le nouveau PLU modifie ce article est demandant qu'il ne subsiste plus de risques ou de nuisances graves. Cependant le droit de l'environnement prime et une disposition qui tendait à protéger l'environnement ne peut être dégradée au nom de l'industrie.
- Les données de pluviométrie ne sont pas actualisées. Cela impacte le calcul de volume de rétention des eaux d'extinction incendie

- L'insertion paysagère très insuffisante dans le 1<sup>er</sup> dossier a été modifiée. Elle comprend plusieurs vues rapprochées et éloignées. Sur la 1<sup>e</sup> vue, l'usine est comme invisible, cachée derrière la végétation. Cette image ne permet pas d'apprécier l'impact visuel de l'usine dans une vue rapprochée.



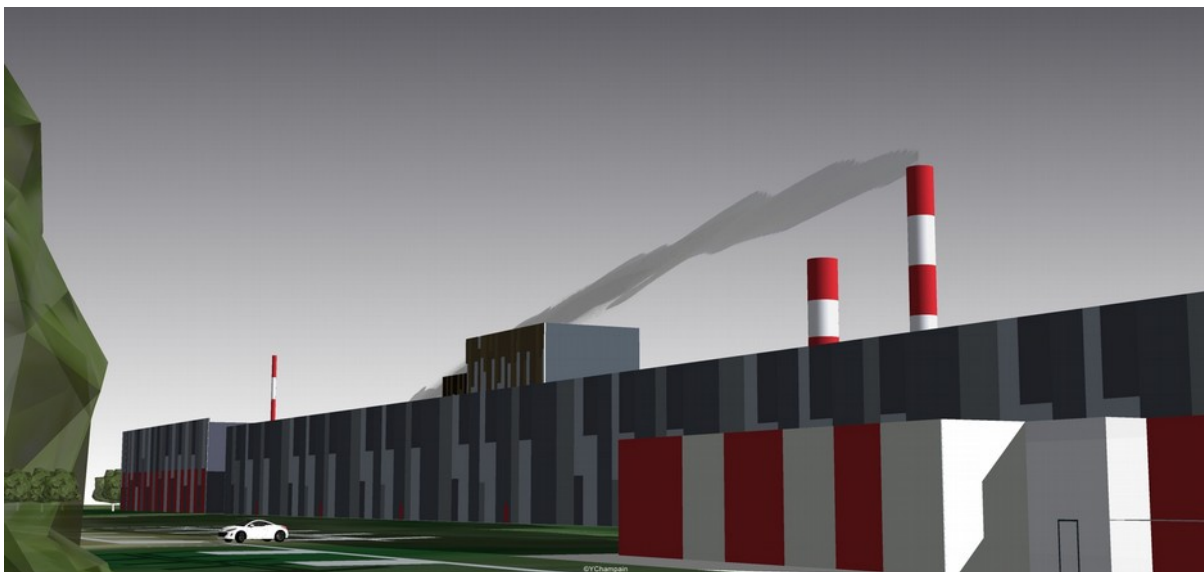
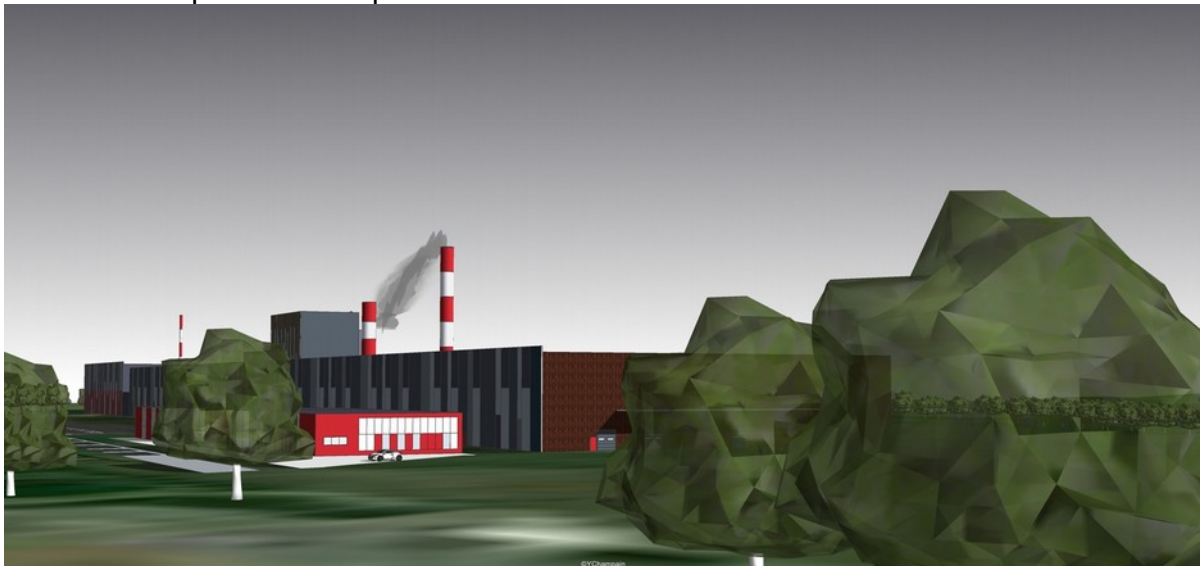
La vue depuis l'aéroport ressemblera plutôt à ceci :



La 2de vue est réalisée depuis l'avenue mais avec un grand angle qui réduit l'effet visuel. De plus les façades sont éclaircies par rapport aux colorimétries indiquées sur les plans.



La vue de l'usine pourrait bien plutôt ressembler à cela :

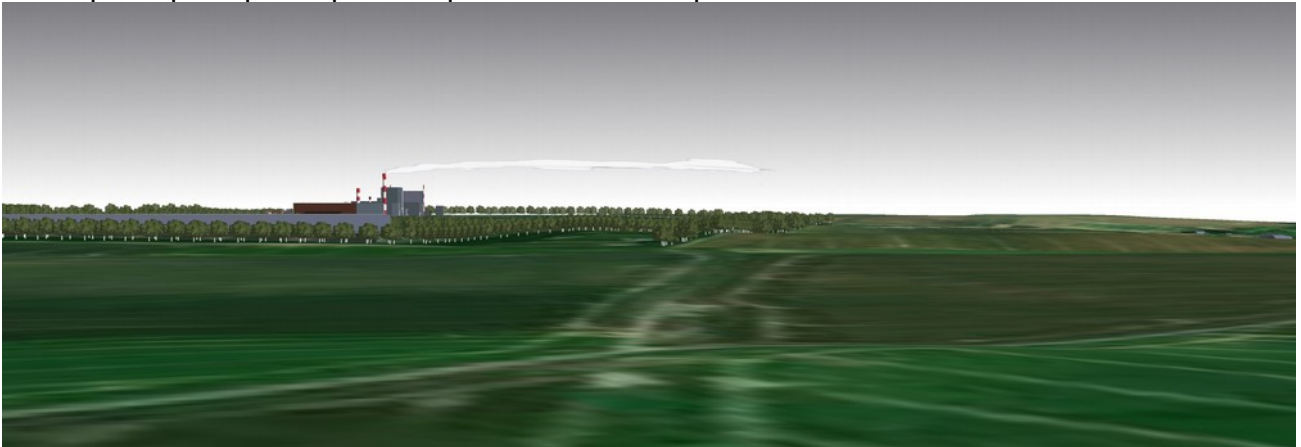




La 3<sup>e</sup> vue est imaginée depuis Chaudun mais toujours avec un angle très ouvert qui fausse la perception. L'usine est presque invisible à l'horizon.



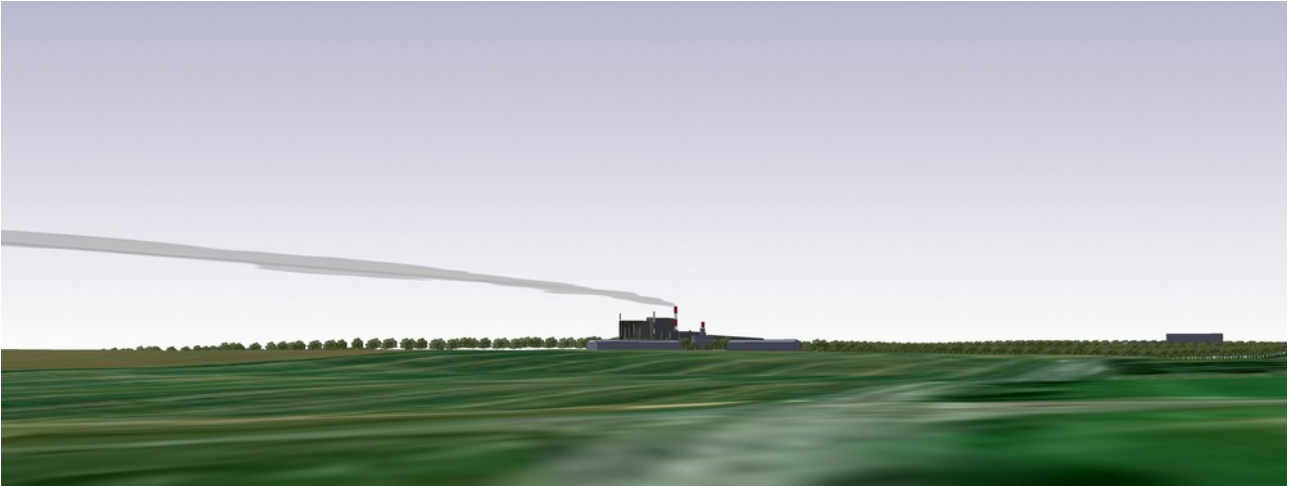
Alors que la perception que nous pourrions en avoir pourrait être cela :



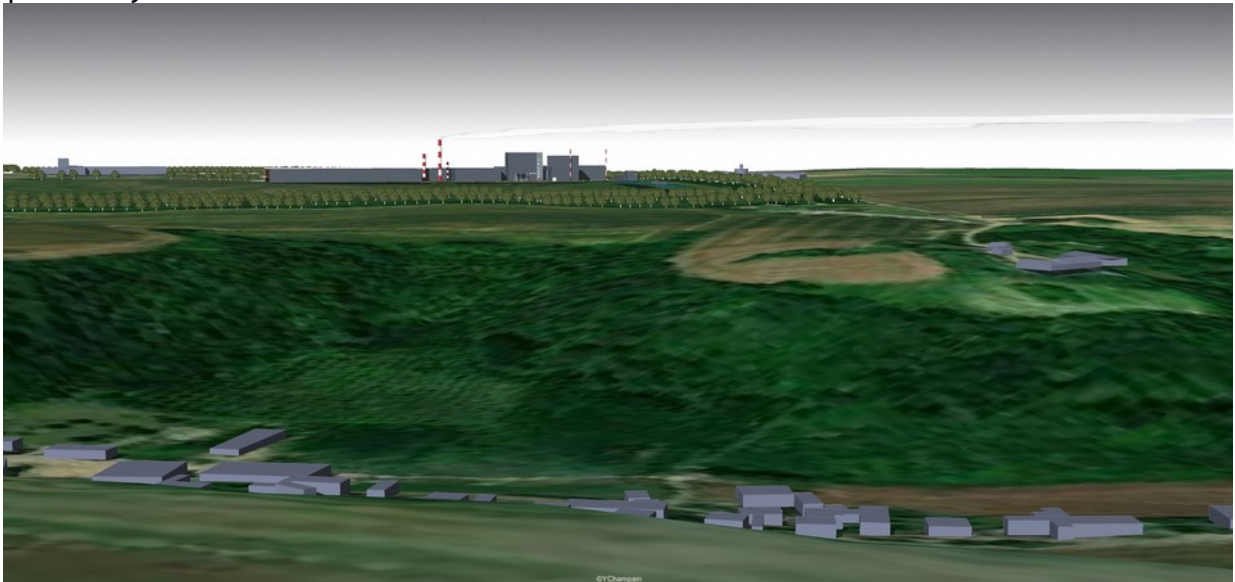
Une autre vue simule la perception depuis la RN2 en venant de Soissons :



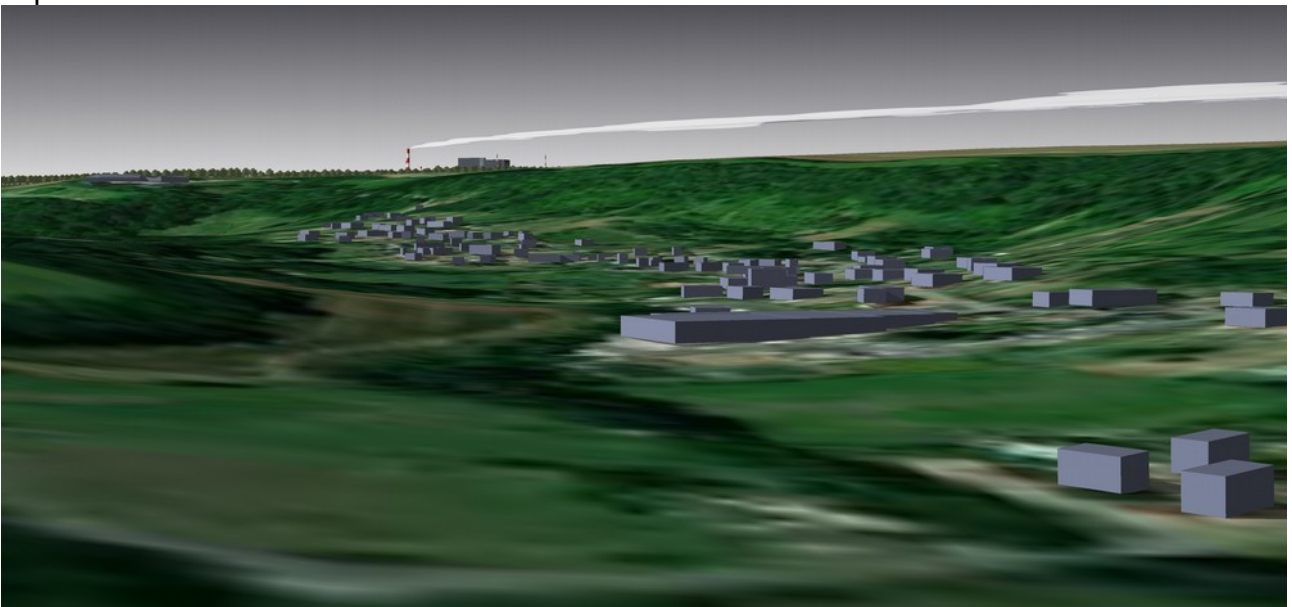
Mais ce serait plus réaliste avec cette ambiance-ci :



En revanche, il manque des vues depuis la vallée située au Sud du site et les covisibilités depuis les villages de Ploisy et Courmelles telles que ci-dessous :  
depuis Ploisy



depuis Courmelles





Et depuis Soissons, il pourrait y avoir aussi des covisibilités :



Des vues aériennes permettraient de mieux percevoir l'impact de l'usine

